

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ACTUALITE
SPORTS
SANTE
REGION
CULTURE
PUBLICITE


SCAN ME



Edition N°1408 du Mercredi 17 Décembre 2025 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE À L'ÉTRANGER



LA BANQUE D'ALGÉRIE ANNONCE DE NOUVELLES MODALITÉS DE RÈGLEMENT

P. 16

REPORTAGE DE NOTRE JOURNALISTE AU CŒUR DE L'ÉVÉNEMENT SPORTIF



LE STADE AL BAYT
UN JOYAU DU PAYSAGE SPORTIF MONDIAL

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À DOHA, G. SALAH EDDINE

Pp. 14 et 15

SÉMINAIRE NATIONAL SUR "LE DISCOURS RELIGIEUX SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX"

RACHID BEN ATTALAH, IMAM À LA MOSQUÉE OMAR-IBN EL KHATTAB À **ALGER16**:

"CHOISISSEZ AVEC DISCERNEMENT LES SOURCES D'INFORMATION"



ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ABIR MENASRIA

P. 7

PHOTO : ALGER16

PROPOSITION DE LOI PORTANT SUR LA CRIMINALISATION DU COLONIALISME CE QUE LA FRANCE DOIT À L'ALGÉRIE

● Après avoir été examinée par le bureau de l'APN, la proposition de loi portant sur la criminalisation du colonialisme français en Algérie a été ensuite transmise à la commission de défense, avant son vote en séance plénière dimanche prochain.

P. 3



SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CES GRANDS CHANTIERS QUI REDESSINENT LE PAYS

● Pose de la première pierre d'un nouveau câble sous-marin reliant l'Algérie au réseau international de télécommunications pour un plus haut débit internet prochainement.

PRÉVU POUR LE MOIS EN COURS
LANCÉMENT OFFICIEL DE LA 5G DANS UN CERTAIN NOMBRE DE WILAYAS

P. 5

savez-vous



L'ANEPE SIGNE UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'UNION DE RADIODIFFUSION DES ETATS ARABES

L'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEPE) a signé, lundi, dernier via sa filiale audiovisuelle AL24News, un accord de partenariat avec l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), afin de renforcer l'échange d'expertises et la coopération institutionnelle, a indiqué hier un communiqué de cette entreprise. La cérémonie de signature de cet accord a été présidée par le directeur général de la chaîne AL24News, Ahmed Kateb, et le directeur général de l'ASBU, Abdelrahim Suleiman.

Ce partenariat vise à «développer la production audiovisuelle, à échanger les expertises et à renforcer la coopération institutionnelle», en vue de fournir un «service d'information plus innovant et efficace orienté vers l'excellence». Depuis son lancement le 1er novembre 2021, la chaîne AL24News s'est distinguée par «son professionnalisme et la crédibilité dans la diffusion des informations, ce qui lui a permis de se frayer une place de choix au sein des chaînes d'information leaders dans la région et dans le monde arabe», selon la même source.

EN PROVENANCE DU MAROC SAISIE DE PLUS D'UN QUINTAL DE KIF TRAITÉ

Les équipes opérationnelles spécialisées de la Sûreté nationale ont procédé au démantèlement de deux (2) réseaux criminels organisés activant dans le trafic de stupéfiants, à l'arrestation de six (6) individus et à la saisie de plus d'un quintal de kif traité, en provenance du Maroc, a indiqué, lundi dernier, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Le démantèlement des deux réseaux intervient après deux (2) opérations successives exécutées la semaine écoulée, précise le communiqué. Lors de la première opération, les éléments du Service central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants (SCLTIS) sont parvenus à "neutraliser un réseau criminel organisé dont l'activité s'étendait jusqu'au Maroc, et ont saisi plus de 57 kg de kif traité, dissimulés à l'intérieur d'un véhicule touristique intercepté au niveau d'une station-service dans l'une des wilayas du centre du pays".

Dans la seconde opération, les éléments de la Brigade mobile de la Police judiciaire (BMPJ) de Béchar ont "neutralisé un groupe criminel qui exploitait une ferme pour ses activités illicites, et mis en échec une tentative d'acheminement d'une cargaison de kif traité estimée à plus de 59 kg, soigneusement dissimulée dans le coffre arrière d'un véhicule touristique".

Les deux opérations se sont également soldées par "la récupération de trois (3) véhicules de différentes catégories, utilisés dans l'activité criminelle", selon la même source.

"Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Lakhdaria (wilaya de Bouira) et le procureur de la République près le tribunal de Béchar", conclut le communiqué.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LE HCN ET LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

Le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) a annoncé la signature d'un accord de coopération avec le ministère de la Jeunesse, selon un communiqué publié lundi dernier par le HCN. Cet accord vise à encadrer l'accès aux ressources de cloud souverain de l'État et leur utilisation. Il s'appuie sur les importantes capacités du Centre national algérien de données pour les services numériques, renforçant ainsi l'indépendance des données et favorisant la transformation numérique du secteur de la jeunesse.

La même source a expliqué que, "conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, visant à accélérer la transformation numérique et à moderniser la gestion des services publics", la ministre et haute-commissaire à la numérisation, Mme Meriem Benmouloud, accompagnée du ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, M. Mustapha Hidaoui, a supervisé la signature d'un accord de coopération dimanche dernier, au siège du ministère de la



Jeunesse. Cet accord vise à organiser l'accès aux ressources de cloud souverain de l'État et leur utilisation au sein du Centre national algérien de données pour les services numériques. Il s'inscrit également dans la vision nationale "d'unification de l'infrastructure numérique de l'État et de renforcement de la sécurité des données souveraines" par la mise en place d'un environnement numérique unifié, sécurisé et hautement fiable pour héberger les systèmes et plateformes numériques sectoriels, selon la même source. À cette occasion, précise le communiqué, Mme Benmouloud a confirmé que cette mesure

incarne "la volonté suprême de l'État d'établir une transformation numérique globale et durable", fondée sur l'adoption d'une infrastructure souveraine qui améliorera l'efficacité de l'action publique et la qualité des services offerts, notamment aux jeunes.

En outre, M. Hidaoui a félicité l'initiative, la considérant comme une étape fondamentale "dans la modernisation et la numérisation du secteur" et dans la mise en œuvre des directives du président de la République visant à numériser les services publics et "à renforcer la gouvernance numérique". La cérémonie de signature a été ponctuée, selon le même communiqué, d'une «présentation technique spécialisée par des représentants du Haut-Commissariat à la numérisation, présentant les solutions cloud disponibles pour le secteur de la jeunesse».

Abir Menasria

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PROTECTION CIVILE EN VISITE OFFICIELLE EN ITALIE

Le directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughelaf, accompagné de cadres centraux de la Direction générale, a entamé, lundi dernier, une visite de travail en République italienne, à l'invitation de son homologue italien, M. Eros Mannino, chef du corps national italien des sapeurs-pompiers, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Protection civile.

Cette visite de quatre jours revêt une "importance particulière" car elle s'inscrit "dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre les deux institutions, à travers l'approfondissement de l'échange d'expertises techniques et



d'expériences de terrain et le développement de mécanismes de coordination et de coopération bilatérale dans les domaines de la prévention des

risques majeurs, de la gestion des catastrophes et de la préparation opérationnelle pour la réponse aux situations d'urgence", précise le communiqué. A son arrivée en Italie, M. Boughelaf a rencontré son homologue italien avec lequel il a évoqué "les moyens de renforcer la coopération bilatérale, notamment sur les plans opérationnels et de la formation, au service des intérêts communs des deux pays", ajoute le communiqué.

Cette visite, qui fait "suite à la visite de la délégation italienne en Algérie en juin 2025, traduit la volonté commune des deux parties de bâtir des relations de coopération durables et fructueuses dans le domaine de la Protection civile".

PROPOSITION DE LOI PORTANT SUR LA CRIMINALISATION DU COLONIALISME CE QUE LA FRANCE DOIT À L'ALGÉRIE

*C'est une page d'*histoire qui refuse de se tourner dans le silence. Alors que des générations d'Algériens portent encore les cicatrices indélébiles d'un siècle et demi d'occupation, l'Assemblée populaire nationale s'apprête à voter un texte historique.**

Plus qu'un acte juridique, cette proposition de loi est un cri de mémoire, une quête de justice pour des milliers de victimes, et l'affirmation solennelle d'une nation qui exige, enfin, la reconnaissance de ses souffrances et la condamnation des atrocités passées. Après avoir franchi l'étape de son examen par le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN), la proposition de loi visant la criminalisation du colonialisme français en Algérie a été acheminée vers la commission de défense. Son vote en séance plénière est prévu pour dimanche prochain. Ce texte, bien au-delà d'une simple déclaration symbolique, qualifie officiellement la colonisation de "crime d'État" et insiste sur l'exigence de reconnaissance, d'excuses et de réparations de la part de la France. Le projet de loi se dote d'une portée coercitive, prévoyant des peines de prison et des amendes substantielles pour toute personne s'aventurant à glorifier la colonisation ou à dénigrer les figures de la résistance nationale. Cette initiative s'appuie sur une analyse rigoureuse, mêlant perspectives juridiques et historiques. La proposition de loi affirme que l'Algérie jouissait d'un statut de nation pleinement souveraine et reconnue sur la scène internationale avant l'agression militaire du 14 juin 1830. Cette date marque, selon le texte, le début d'un projet colonial systématique et raciste qui a perduré pendant plus d'un siècle.

DE 1830 AUX RÉPERCUSSIONS POST-INDÉPENDANCE

Pour saisir la portée de ce texte, ses auteurs mettent l'accent sur les articles clés qui définissent le cadre et la nature

des crimes visés. L'article 2 de la proposition de loi précise explicitement que l'incrimination couvre la période s'étendant de l'agression initiale du 14 juin 1830 jusqu'au jour de l'indépendance, le 5 Juillet 1962, tout en tenant compte des répercussions directes ou indirectes qui ont perduré au-delà de cette date charnière. L'article 3 franchit une étape juridique significative en qualifiant l'occupation coloniale française en Algérie de "crime d'État". Ce libellé établit un lien direct entre les agissements de l'époque et les violations flagrantes des principes humanitaires, politiques, économiques et culturels reconnus par les lois et pactes internationaux. Le chapitre 2, via son article 5, dresse une liste non exhaustive des actions et pratiques considérées comme des crimes de la colonisation. Le texte cite notamment l'homicide volontaire, le meurtre prémedité, le ciblage délibéré des populations civiles, les exécutions sommaires et le recours à des armes non conventionnelles, interdites au niveau international. La liste inclut également des atteintes environnementales et humaines majeures, telles que la pose massive de mines et les essais nucléaires. Le pillage institutionnel de la trésorerie nationale et le détournement systématique des richesses figurent aussi parmi les griefs, tout comme la pratique généralisée de la torture physique et psychologique. L'article 7 introduit une dimension hautement symbolique et émotionnelle en qualifiant la collaboration avec les autorités françaises durant la colonisation de "haute trahison". Cet article ne cible pas uniquement les groupes organisés au service du régime, comme les harkis, mais toute personne



dont les actions ont porté préjudice à la cause nationale, rappelant la gravité de l'offense de trahir son propre peuple.

EXCUSES, RÉPARATIONS ET SANCTIONS PÉNALES

La proposition de loi structure ses exigences dans le chapitre 3, insistant sur la nécessité pour l'État français d'assumer l'entièreté responsabilité juridique de son passé colonial. Le texte réclame une reconnaissance officielle des crimes commis et la présentation d'excuses formelles. Ces demandes s'accompagnent d'une exigence d'indemnisation complète et équitable pour les dommages matériels et moraux subis. Le rapatriement des archives nationales, la restitution des fonds de la trésorerie nationale spoliés et la dépollution des sites d'essais nucléaires sont spécifiquement identifiés comme des objectifs non négociables. Le chapitre 4 détaille les dispositions pénales visant à prévenir toute glorification de la période coloniale. L'apologie ou le déni du caractère criminel de la colonisation française expose désormais les contrevenants à

des peines de 5 à 10 ans de prison ferme et à des amendes conséquentes, variant entre 500 000 et un million de dinars, en plus de la perte des droits civiques et politiques.

Le texte prévoit également de sanctionner la diffamation, l'insulte ou l'offense envers les victimes et les symboles de la résistance par des peines de 2 à 5 ans d'emprisonnement. Enfin, l'utilisation non publique d'expressions, d'écrits ou de symboles jugés contraires à la dignité nationale est passible d'une peine de 1 à 3 ans de prison. Le vote de dimanche prochain à l'APN ne clôturera pas seulement un débat national de longue date ; il ouvrira une nouvelle ère dans les relations mémorielles algéro-françaises. En érigant le souvenir de la résistance en valeur juridique et en faisant de la repentance française un objectif non négociable, l'Algérie pose les jalons d'une vérité officielle qui, si elle est adoptée, aura des répercussions politiques et diplomatiques considérables, faisant de la justice mémorielle une affaire d'État inaltérable.

Omar Lazela

LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN AFRIQUE L'ALGÉRIE RÉITÈRE SON ENGAGEMENT

La secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Selma Bakhta Mansouri, a réitéré l'engagement constant de l'Algérie envers ses responsabilités africaines et historiques dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que sa volonté de continuer à contribuer activement aux efforts collectifs visant à promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable sur le continent.

S'exprimant lundi dernier à Alger à l'ouverture des travaux de la réunion consultative des experts sur le plan d'action stratégique africain de lutte contre le terrorisme, Mme Mansouri a souligné que ce fléau «n'est plus un phénomène conjoncturel ou circonscrit à certaines zones géographiques», mais qu'il s'est transformé en une menace transfrontalière complexe. Celle-ci se nourrit, a-t-elle expliqué, des interactions entre la criminalité organisée transnationale, les économies illégales, le trafic illégal de ressources, ainsi que de l'exploitation croissante des technologies modernes.

La réunion, qui rassemble une élite d'experts et de spécialistes issus de différentes régions et institutions africaines, a permis de mettre en lumière l'ampleur de la menace terroriste sur le continent. À ce propos, Mme Mansouri a indiqué que l'Afrique supporte aujourd'hui une charge particulièrement lourde, représentant plus de 70 % des victimes du terrorisme à l'échelle mondiale dans une crise structurelle qui fragilise l'autorité des États, entrave les trajectoires de développement et alimente des cycles persistants

d'instabilité. Partant de ce constat, la secrétaire d'État a rappelé que les chefs d'État et de gouvernement africains, lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Malabo en 2022, ont appelé à une révision et à un renforcement de la réponse continentale face à la menace terroriste. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du mandat confié au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de coordinateur de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, visant à mobiliser la volonté politique au plus haut niveau et à renforcer l'appropriation africaine des stratégies de lutte contre ce phénomène.

Face à la complexité et à la multiplicité des défis, Mme Mansouri a estimé qu'il est désormais impératif pour l'Afrique de renforcer sa présence et son rôle en tant qu'acteur stratégique influent dans l'effort international de lutte contre le terrorisme. Elle a plaidé pour une approche continentale plus cohérente et intégrée, fondée sur une vision claire et sur le renforcement de la souveraineté stratégique africaine.

Dans ce contexte, elle a appelé à l'activation effective des mécanismes continentaux proposés, notamment le Fonds spécial de lutte contre le terrorisme, le mandat d'arrêt africain, ainsi que la liste africaine des entités terroristes. Elle a également insisté sur la nécessité de renforcer le sous-comité du Conseil de paix et de sécurité (CPS) chargé de la lutte contre le terrorisme. Mme Mansouri a, par ailleurs, souligné que le renforcement des capacités humaines, techniques

et financières des mécanismes africains spécialisés, tels que la Force africaine en attente (FAA), l'agence AFRIPOL, le Comité africain de renseignement et de sécurité (CRS), ainsi que le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme (CUACT), constitue un levier déterminant pour garantir l'efficacité de toute réponse collective.

De son côté, le directeur adjoint du CUAUT, M. Idriss Mounir Lallali, a rappelé que cette réunion, organisée par le centre sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, constitue une plateforme essentielle pour l'échange d'expertises et le renforcement de la coopération entre les États membres. Il a souligné que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent nécessite une coordination permanente entre les institutions nationales, régionales et internationales. M. Lallali a également mis en avant le rôle « central » de l'Algérie dans les efforts de l'Union africaine en matière de lutte contre le terrorisme, rappelant que l'accueil du CUAUT à Alger et la participation active du pays aux mécanismes africains et internationaux traduisent un engagement ferme en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent.

Il a enfin relevé que la contribution de l'Algérie à l'élaboration des instruments juridiques et procéduraux africains de lutte contre le terrorisme, tels que la Convention de 1999, le Plan d'action continental de 2002 et le Protocole additionnel de 2004, fait du pays un véritable point d'ancre de la vision africaine collective dans ce domaine.

Cheklat Meriem

AUGMENTATION DES PENSIONS DES RETRAITÉS DES ORGANISATIONS SYNDICALES SALUENT LA DÉCISION DU CHEF DE L'ÉTAT

Plusieurs organisations syndicales ont exprimé leur profonde gratitude pour la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'augmenter les pensions et allocations des retraités. Ils ont souligné que cette initiative ne se limitait pas à un simple soutien financier, mais qu'elle incarnait clairement le concept d'« État social », qui atteste de la priorité et de l'attention particulière que le Président accorde à l'amélioration des conditions de vie de cette catégorie.

À cet égard, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Amar Takdjout, a confirmé dans une déclaration à la presse algérienne, que les augmentations annoncées à l'issue de la réunion du Conseil des ministres, dimanche dernier, qui prévoient une hausse de 10 % des allocations et pensions pour les retraités percevant 20 000 DA ou moins, et de 5 % pour ceux



percevant plus de 20 000 DA, constituent « une décision courageuse du président de la République et sont la concrétisation des engagements qu'il a pris devant la Centrale syndicale afin d'améliorer la situation des travailleurs et des retraités ». La même source a ajouté que les augmentations annoncées précédemment ont considérablement « amélioré les revenus des travailleurs » et permettront désormais d'améliorer également les conditions sociales

des retraités, « à condition que le pouvoir d'achat soit maintenu en évitant toute hausse des prix susceptible d'impacter la dynamique des augmentations annoncées ». D'un autre côté, M. Belamouri laghayadh, président de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation, affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), a salué cette augmentation, soulignant qu'elle constitue un gain supplémentaire pour une catégorie de personnes qui

ont rempli leurs obligations professionnelles.

Il a ajouté que les augmentations annoncées étaient attendues avec impatience par les retraités et auront un impact positif sur eux. Il a précisé que le président de la République « continue de tenir ses engagements », notamment ceux relatifs à la série d'augmentations de salaires et à la revalorisation des pensions et des allocations des retraités, mises en œuvre « selon un calendrier réfléchi qui aura un effet positif sur toute la société ».

Pour sa part, le président de l'Association nationale de la protection et l'orientation des consommateurs et son environnement (APOCE), M. Mustapha Zebdi, a estimé que cette hausse s'inscrivait dans la volonté de l'État de préserver son caractère social, comme en témoigne la revalorisation du salaire minimum garanti (SNMG)..

Le même responsable a souligné que l'organisation appréciait cette décision, insistant sur l'importance de la stabilité des prix pour maintenir et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens.

Abir Menasria

LE PROJET DE LOI PORTANT CODE DE LA ROUTE PRÉSENTÉ DEVANT LES MEMBRES DE L'APN POUR UN CADRE «LÉGAL STRICT»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a officiellement présenté, lundi dernier, le projet de loi portant code de la route devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), au cours d'une séance plénière. Cette présentation, qui s'est déroulée en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali, marque une étape cruciale dans le processus législatif visant à moderniser la réglementation routière algérienne. Expliquant les motivations derrière cette initiative législative, le ministre Saïd Sayoud a précisé que l'élaboration de ce texte s'inscrit directement dans le cadre de la mise en œuvre des instructions émanant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. L'objectif principal est de « renforcer les mesures permettant d'éradiquer le phénomène de l'insécurité routière ». Le projet de loi vise également une meilleure « organisation du trafic routier en phase avec le nombre croissant de véhicules et le développement de l'infrastructure » du pays, a souligné le ministre. Pour atteindre cet objectif de sécurité, le projet de loi instaure « un cadre légal strict » destiné à endiguer les accidents de la circulation. M. Sayoud a précisé que le texte inclut diverses mesures

visant à faciliter la mise en œuvre efficace des mécanismes opérationnels prévus. Une des réformes phares de ce projet de loi est, notamment, la révision complète des conditions et modalités d'obtention du permis de conduire. Le ministre a détaillé le contenu du dossier requis pour l'obtention du précieux document, qui devra obligatoirement remplir des conditions légales strictes. Il inclura désormais la fourniture d'un certificat médical attestant l'aptitude physique et mentale du candidat à la conduite de véhicules, ainsi que des analyses toxicologiques négatives, preuves indispensables de la non-consommation de stupéfiants. Afin de renforcer le contrôle sur les routes, le projet de loi habilité les services de sécurité à s'équiper de moyens technologiques modernes. Des dispositions spécifiques prévoient ainsi la dotation des agents de contrôle en appareils de détection de la consommation de stupéfiants, en dispositifs de contrôle du poids des charges aux points de contrôle de sécurité, ainsi qu'en outils numériques permettant le paiement électronique immédiat des amendes. Le projet de loi propose également des dispositions renforçant le processus du contrôle technique des véhicules. Pour garantir la fiabilité de ce maillon

essentiel de la sécurité routière, le texte instaure une obligation légale stricte : tous les contreurs techniques opérant dans les agences agréées, les experts des mines et les experts agréés devront désormais prêter serment devant le tribunal, devenant ainsi des agents assermentés. Le projet de loi innove également en proposant la création d'un « système national des points noirs ». Cet outil centralisé est destiné à collecter et à échanger l'ensemble des données et statistiques relatives aux accidents de la route à l'échelle nationale. Ce système sera régulièrement alimenté par une variété d'acteurs clés, incluant les services de sécurité, les services de santé compétents, la Protection civile et tout autre intervenant dans le domaine de la sécurité routière. Le texte prévoit également un arsenal de sanctions complémentaires sévères pour les contrevenants, telles que le retrait ou l'annulation pure et simple du permis de conduire, ainsi que la confiscation du véhicule impliqué. Enfin, le projet de loi propose l'institutionnalisation d'une « Journée nationale de la sécurité routière », dont la date coïnciderait avec celle de la promulgation de cette nouvelle législation.

Omar Lazela

LES DÉPUTÉS SALUENT LE CONTENU DU PROJET

Des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué, lundi dernier, dans leurs interventions, le contenu du projet du code de la route, appelant à « instaurer un équilibre entre les infractions et les sanctions proposées ». A cet effet, les représentants du groupe des Indépendants à l'APN ont estimé, lors d'une séance débat, que le projet de loi intervient pour « définir les contours d'une stratégie nationale claire pour organiser la circulation

routière », ce qui exige, selon eux, « d'éliminer les causes à l'origine de la hausse des accidents de la route ». Les députés ont souligné que l'aboutissement de ce projet de loi, en tant qu'outil réglementaire et législatif, « ne se mesure pas par la rigueur tant par sa capacité de traitement et son efficacité sur le terrain ». Ils ont proposé « d'obliger les collectivités locales à réaliser un programme annuel pour éliminer les points noirs, aménager les routes et

créer un système de motivation au profit des conducteurs qui respectent le code de la route ». Quant aux députés du parti du Front de libération nationale (FLN), ils ont estimé que le projet de loi soumis au débat est « adapté aux exigences et aspirations du peuple » dans un contexte marqué par la hausse des accidents de la route qui coûtent quotidiennement la vie à des citoyens, le facteur humain demeurant la principale cause de ces

accidents, ajoutant que les amendes financières proposées dans le texte « sont légitimes car visant à dissuader les conducteurs imprudents ». Pour leur part, les députés du mouvement El Bina ont appelé à la révision de la valeur des amendes proposées et ce, au regard de l'état des routes et au manque d'aménagement, estimant que cela exige « une application progressive du contenu du texte jusqu'à la réunion de toutes les conditions ».

SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CES GRANDS CHANTIERS QUI REDESSINENT LE PAYS

Invité, dimanche dernier, au Forum de la radio, le ministre de la Poste et des Télécommunications, M. Sid Ali Zerrouki, a présenté les grandes lignes des programmes de modernisation de son secteur.

De la généralisation de la 5G prévue dans six ans au lancement du paiement électronique sans contact en 2026, l'objectif prioritaire, selon le ministre, reste le développement de l'économie nationale. Le secteur, qui doit annoncer très prochainement l'ouverture de son fonds de soutien aux start-up, œuvre également au développement de l'emploi dans les services en ligne.

Les annonces du ministre visent à renforcer l'économie, à faciliter le commerce et à stimuler la création d'emploi. Concernant le paiement dématérialisé, la nouvelle version modernisée de la plateforme Baridi Mob d'Algérie Poste est dans sa dernière phase de tests techniques, avec un lancement attendu pour la fin du mois de janvier. Cette mise à jour sera suivie, vers le second semestre 2026, par le déploiement d'un nouveau système de paiement par carte et terminal de paiement électronique (TPE) virtuels. Très concrètement, cette initiative vise à démocratiser les transactions dématérialisées en offrant aux commerçants une solution de paiement directement accessible sur leur téléphone, permettant ainsi de contourner les difficultés liées au manque de terminaux physiques et aux réticences sur leur coût d'achat.

Une attention particulière est portée à la question cruciale de la protection des données. La nouvelle application intégrera la technologie eKYC (Electronic Know Your Customer), a annoncé le ministre. Ce dispositif permettra de certifier les transactions : "Le commerçant, lors de l'ouverture de son compte par téléphone, devra s'identifier, communiquer sa carte et son registre de commerce", a précisé Sid Ali Zerrouki. Ces vérifications rigoureuses à tous les niveaux garantiront la sécurité des échanges et offriront une protection accrue contre les tentatives de piratage, marquant, selon le ministre, "un bond qualitatif important" pour le secteur de la monétique.

MISER SUR LES CENTRES D'APPEL
Sur le front de l'emploi, le ministère dirigé par Sid Ali Zerrouki mise stratégiquement sur le



développement fulgurant de la filière des "Contact Center". Fort d'une expérience pilote réussie, le ministre a rappelé la création de 480 postes à Ouargla. Le secteur estime que toutes les conditions sont désormais réunies pour l'éclosion de ces services en ligne à destination des entreprises. Des objectifs ambitieux ont été partagés en marge du forum : l'ambition est claire d'attirer un maximum de clients étrangers pour ce segment. "Nous pourrons arriver à près de 10 000 postes d'ici à 2027, et possiblement 100 000 en 2029", a précisé M. Zerrouki, estimant que cette croissance pourrait générer entre 1,2 et 1,5 milliard de dollars de revenus.

Les principaux atouts de l'Algérie pour ce développement résident dans la maîtrise des langues étrangères, la proximité géographique avec les marchés extérieurs, mais surtout dans la qualité et la rapidité du réseau internet. La barre symbolique des 3 millions de foyers raccordés à la fibre optique sera d'ailleurs atteinte "dans quelques jours". "Nous serons le premier pays d'Afrique à

atteindre ce niveau", s'est félicité le ministre. Le réseau algérien propose déjà des vitesses pouvant atteindre 1,6 Go/s, répondant ainsi pleinement aux exigences des investisseurs potentiels.

Dans cette même logique de dynamisation de l'économie numérique, le ministre a annoncé le lancement très "prochainement" d'un "fonds de soutien aux start-up technologies". Dotée initialement de 10 millions de dollars, cette initiative vise spécifiquement à accompagner les jeunes pousses œuvrant dans les TIC et, prioritairement, dans l'intelligence artificielle. Ce fonds complètera les aides déjà disponibles via le Fonds algérien des start-up, a conclu le ministre.

LA 5G : PRIORITÉ AUX PÔLES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS

Concernant la 5G, présentée comme une "avancée importante pour le développement de l'économie nationale", le ministre Sid Ali Zerrouki explique qu'elle donnera naissance à un "nouvel écosystème numérique", générateur d'un grand nombre de postes d'emploi. Contrairement aux idées reçues, l'Algérie n'accuse aucun retard ; le ministre assure que le meilleur moment a été choisi pour lancer cette technologie, après avoir étudié la maturité des différentes solutions et l'évolution de technologies connexes comme l'intelligence artificielle, à un coût désormais plus abordable.

Le lancement et le déploiement progressif de la 5G sont pensés dans une logique de rentabilité, structurés autour de "deux phases". Initialement, les opérateurs s'appuieront sur le réseau 4G existant avant de migrer vers un réseau entièrement 5G dans un délai de cinq ans. Si le calendrier complet s'étend sur six ans, l'ambition d'atteindre une couverture de 80% du territoire national dès les trois premières années.

Les premiers tests effectués par les opérateurs ont déjà démontré l'efficacité de la technologie, atteignant des débits de transmission de données supérieurs à 2,4 Gb/s. Le ministre précise que la priorité du déploiement sera donnée aux "importants pôles industriels et aux grandes villes" afin de stimuler l'activité économique du pays en premier lieu.

Omar Lazela

FRAIS DE TRANSPORT VERS LES WILAYAS DU SUD

33 PRODUITS DE CONSOMMATION ÉLIGIBLES AU REMBOURSEMENT

Un arrêté interministériel, publié au *Journal officiel (JO)* n°82, a fixé la liste des produits de grande consommation éligibles au remboursement des frais de transport dans le cadre de l'approvisionnement des wilayas du sud du pays. Cette liste comprend 33 produits de base.

Signé le 30 octobre dernier par la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, ainsi que par le ministre des Finances, cet arrêté précise que les opérateurs économiques activant dans l'approvisionnement des wilayas du Sud peuvent bénéficier d'un remboursement des frais liés

au transport terrestre, à condition que les produits concernés figurent sur la liste arrêtée.

Parmi les produits concernés figurent notamment la farine, la semoule, la tomate, les oignons, l'ail, la courgette, la carotte, la laitue, les œufs, ainsi que les viandes rouge et blanche, fraîches ou congelées. Le dispositif englobe également le lait destiné à la consommation humaine, aussi bien pour les adultes que pour les enfants, la farine infantile, le café, le thé, le sucre, le concentré de tomate et les levures.

La liste inclut également les légumes secs, le riz, les pâtes alimentaires, les huiles alimentaires, les aliments

pour bétail, le savon ménager et en poudre, les pommes de terre de consommation, ainsi que les articles et fournitures scolaires. S'y ajoutent le gaz butane, les médicaments et certains matériaux de construction, tels que le fer rond à béton, le bois et le treillis soudé. Sont aussi concernés par ce mécanisme, la poudre de lait et la matière grasse anhydre (MGLA) destinées aux laiteries, le gaz en vrac destiné à l'enfumage, les emballages utilisés dans l'industrie de transformation, ainsi que les livres.

Il est à rappeler que les modalités de gestion du dispositif de compensation des frais de transport

ont été fixées par un décret exécutif signé le 31 mars 2024. Ce texte définit le cadre organisationnel et les conditions d'octroi du remboursement au profit des opérateurs concernés.

Conformément aux dispositions en vigueur, le remboursement des frais de transport s'applique à 19 wilayas du Sud, à savoir Adrar, Tamanrasset, Tindouf, Illizi, Béchar, Ouargla, El Oued, Ghadaiqa, El Bayadh, Naâma, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djinet, El Meghaïer et El Meniaa.

Cheklat Meriem

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

38 UNIVERSITÉS BÉNÉFICIERONT D'UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Le nombre d'universités qui bénéficieront d'un programme de soutien technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, afin d'obtenir l'accréditation du système de qualité ISO "9001:2015", qui est la norme internationale pour le système de gestion de la qualité, a atteint 38 établissements à travers le pays, selon ce qui a été révélé lundi dernier à Tipaza par un responsable du ministère de tutelle.

Lors d'une réunion de sensibilisation, organisée à l'École nationale supérieure en statistique et en économie appliquée (ENSSEA) de Koléa, à l'occasion du lancement d'un programme national de systèmes de management de la qualité, mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le sous-directeur de l'évaluation et de l'assurance qualité, M. Omar Haroun, a déclaré que ce programme prévoit dans un premier temps d'accompagner 38 établissements d'enseignement supérieur dans l'obtention de la «certification ISO 9001:2015». Il a ajouté que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ambitionne, grâce à ce programme, d'améliorer les



performances des établissements participants, précisant que d'autres établissements bénéficieront progressivement du même soutien. M. Haroun a réaffirmé l'importance de l'adoption de systèmes modernes de management de la qualité et leur rôle dans l'amélioration de la gouvernance universitaire et la garantie de la qualité de la formation et de la recherche, soulignant l'engagement du ministre à leur apporter un soutien continu et efficace lors des prochaines phases du projet. Pour sa part, le directeur de l'ENSSEA, le professeur Rachid Tounache, a souligné l'importance de s'engager activement dans la dynamique de la qualité et

d'améliorer les performances des établissements d'enseignement supérieur, conformément aux grandes orientations stratégiques du secteur en matière de gouvernance et d'assurance qualité. Il a notamment insisté sur l'importance accordée à la qualité de l'enseignement supérieur et de ses outils, ainsi qu'à la qualité du contenu et des méthodologies de la recherche scientifique. Il a, ensuite, expliqué que l'organisation de cette initiative témoigne de l'engagement de l'École nationale en statistique et en économie appliquée «à contribuer activement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique», et à

renforcer la position de l'établissement au sein du réseau national des établissements d'enseignement supérieur, tout en garantissant le respect des normes et pratiques internationales en matière de qualité et de gouvernance universitaire. Il convient de mentionner que la journée scientifique de sensibilisation, organisée par l'ENSSEA, en partenariat avec la Sous-direction de l'évaluation et de l'assurance qualité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a réuni des membres de l'école et des représentants de 22 universités de la région Centre.

Abir Menasria

WILAYA DE LAGHOUAT

UN PÔLE ÉCONOMIQUE PROMETTEUR

Le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjali, a indiqué, lundi dernier à Laghouat, que cette wilaya recèle d'importantes potentialités l'habitant à être un pôle économique prometteur. S'exprimant lors d'une réunion de coordination au siège de la wilaya, en présence des cadres et élus locaux, le ministre a affirmé que la wilaya de Laghouat recèle "d'importantes potentialités économiques, l'habitant à être un pôle prometteur aux niveaux régional et national, avec un grand potentiel énergétique et des infrastructures économiques qui ouvrent de larges perspectives d'investissement, notamment au plan agricole, lui permettant de contribuer à la sécurité alimentaire du pays et de favoriser son développement durable". Il a ajouté que le secteur de l'énergie connaît un développement "remarquable" dans cette wilaya qui dispose d'une capacité installée de 1.790 mégavolts ampères, un taux de raccordement à l'électricité de 87 % et au gaz naturel de 83 %, en plus du renforcement de ses réseaux d'électricité et de gaz et du développement de ses

infrastructures énergétiques, au regard des spécificités géographiques de la région et de la demande croissante en énergie. M. Adjali a réitéré, en outre, l'engagement du ministère à examiner les préoccupations soulevées par les élus et autorités locaux et à leur rechercher des solutions pratiques, en coordination avec les différentes parties concernées. Cette visite, a poursuivi le ministre, intervient aussi suite au nouveau découpage administratif opéré par le président de la République et qui a donné lieu à la promotion d'Aflou au rang de wilaya à part entière. Il a assuré, à ce propos, que les services du ministère veilleront à fournir les moyens nécessaires pour soutenir le développement de cette nouvelle wilaya et ce, à travers la réalisation de sièges de directions de distribution et l'ouverture de postes de travail pour permettre l'entrée en exploitation de ces structures dans les plus brefs délais et, ainsi, améliorer le service public. Au cours de sa visite, le ministre a annoncé la réception de la centrale photovoltaïque de Gueltat Sidi-Saad avant la fin du mois de mai prochain et celle de Hassi-Delaa à la fin septembre 2026 dans le cadre du soutien

aux énergies renouvelables et du renforcement du mix énergétique national. M. Adjali a inspecté également la centrale électrique de Tilghemt, commune de Hassi-R'mel, réalisée à 95 % et devant entrer en exploitation en janvier 2026, alors que les travaux d'une centrale similaire seront achevés au cours de la même année. Le ministre a loué, dans ce cadre, la capacité des entreprises algériennes à achever les travaux du projet, après la résiliation du contrat avec l'entreprise étrangère qui en avait auparavant la charge, félicitant les compétences nationales et la main-d'œuvre locale qui ont réussi à mener à bien le projet dans des conditions qu'il a qualifiées d'exceptionnelles.

Au terme de sa visite de travail d'une journée, le ministre a inspecté le projet de ligne électrique Nord-Sud d'une capacité de 400 kilovolts, qui relie les wilayas de Laghouat et El-Meniaa sur une distance de 368 km et comprend 933 pylônes. Ce projet, qualifié par le ministre de "stratégique", permettra de renforcer la stabilité du réseau électrique et de soutenir le développement dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

SÉMINAIRE NATIONAL SUR "LE DISCOURS RELIGIEUX SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX"

FORMER LES IMAMS EN S'ADAPTANT AU DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION MODERNES

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a souligné, lors de l'ouverture du séminaire, lundi dernier, sur l'importance de cette initiative qui vise à "doter les influenceurs et les acteurs des médias et des réseaux sociaux de compétences de discours, de techniques de dialogue et de principes de persuasion, en tenant compte de la nature du public et de la diversité des espaces de communication".

Il a précisé que l'objectif est de "promouvoir la parole bienveillante qui préserve l'identité nationale et la référence religieuse nationale et qui contribue à l'immunisation de la société algérienne contre toute tentative de semer la discorde et de porter atteinte à l'unité nationale". Le ministre a mis l'accent sur



PHOTO : ALGER16

l'importance de former les imams, étant responsables du discours au sein et en dehors des mosquées, afin de leur permettre de s'adapter au développement des moyens de communication modernes, notamment à l'heure où l'Algérie entre dans l'ère de la 5G, et le recours aux moyens technologiques avancés et aux Smartphones, les appelant à

s'inscrire dans le processus de numérisation adopté par l'Etat. Belmehdi a également souligné l'importance d'exploiter ces supports dans "la diffusion des valeurs du bien et des paroles bienveillantes qui rassemblent et ne dévisent pas, qui unissent et ne séparent pas la discorde et qui contribuent à la conciliation et à la protection de la société".

De leur côté, les intervenants ont passé en revue les répercussions de la révolution numérique sur le discours religieux et examiné les mécanismes de diffusion d'un discours religieux contemporain via les médias et les réseaux sociaux, basé sur la modération, le juste milieu et la lutte contre l'extrémisme, sous toutes ses formes.

R. N.

RACHID BEN ATTALAH, IMAM À LA MOSQUÉE OMAR-IBN EL KHATTAB (BELOUIZDAD), À ALGER16 :

«CHOISISSEZ AVEC DISCERNEMENT LES SOURCES D'INFORMATION»

Rencontré lors du séminaire national sur "Le discours religieux sur les réseaux sociaux", organisé par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, l'imam Rachid Ben Attalah, connu par son franc-parler sur les réseaux sociaux et présentant un programme sur Ennahar TV, partage avec Alger16 son point de vue sur l'événement, sur les points positifs, ainsi que les défis face à la numérisation.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ABIR MENASRIA

Alger16 : Sommes-nous réellement confrontés aujourd'hui à un nouveau défi face à la méthode du prosélytisme religieux ?

Cheikh Rachid : Oui, nous sommes bel et bien confrontés à un défi évident, mais nous devons utiliser les médias sociaux à bon escient pour diffuser la vérité et réfuter les mensonges afin de pouvoir contrer les appels destructeurs et corrompus et parler avec bienveillance, en touchant toute la société, car les gens ont besoin de conseils, de bonté et de tranquillité d'esprit.

Dans quelle mesure pensez-vous que les réseaux sociaux sont devenus un concurrent des plateformes religieuses ?

La chaire est un média, chacun le reconnaît, mais son message se limite aux fidèles du vendredi. Or, grâce aux réseaux sociaux, il touche désormais tout le monde, sans distinction de temps ni de lieu. Ces médias ont connu un développement considérable et, pour le meilleur ou pour le pire, ils ont un impact sur la société.



PHOTO : ALGER16
tentative de contestation serait proférer des mensonges contre Allah et le Prophète. Ce qui circule sur les réseaux sociaux – ou plutôt ce que publie la personne qui gère la page – est l'œuvre d'un individu insignifiant qui utilise sa page pour se faire un nom, inciter d'autres à suivre son exemple et acquérir une certaine notoriété. C'est là que réside la différence entre un véritable prédicateur, soucieux de guider les gens vers leur Créateur et sur le droit chemin, et un autre, avide de célébrité, fondamentalement inconnu, qui exploite sa notoriété pour diffuser des idées et des informations sans connaître ni comprendre les préceptes corrects, nous conduisant ainsi à des croyances erronées.

N'est-ce pas, précisément là, que réside le rôle de l'imam et du prédicateur, à travers les plateformes religieuses et les médias sociaux, pour contrer ces idées erronées ?

Nous rappelons toujours la présence d'Allah Tout-Puissant, que ce soit sur la chaire ou sur les réseaux sociaux, et nous expliquons clairement que tous ceux qui citent un hadith ne sont pas forcément infaillibles. Un hadith est assorti de conditions et de règles que nous tenons des érudits religieux et que nous diffusons en nous appuyant sur leur autorité. Quant à celui qui interprète un hadith ou un verset selon ses propres désirs, il est dans l'erreur et ignore tout de la religion. La communauté religieuse connaît ses érudits et ses imams ; choisissez donc avec discernement vos sources d'information.

Enfin, quels conseils donneriez-vous aux jeunes ?

Vous devez vous attacher fermement à Allah, toujours, car Il est le salut et la sécurité, et surtout, Il est le triomphe ultime.

A. M.

Dans le même ordre d'idées, concernant la relation entre les médias sociaux et le discours religieux, et l'impact positif ou négatif de ces plateformes sur la société, pensez-vous qu'elles ont contribué à rapprocher les jeunes de la religion ?

Par ces moyens, nous avons contacté des jeunes et clarifié nombre de leurs idées fausses. Nos pages, à vocation caritative et engagée, offrent conseils et orientation car nous fondons tous nos espoirs sur la jeunesse. Celle-ci a donc besoin d'un conseiller et d'un guide spécifiques pour éviter de sombrer dans le péché et la déchéance morale.

Nous constatons que les réseaux sociaux ont adopté une approche différente, simplifiant les notions de permis et d'interdit (halal et haram) en citant des hadiths douteux, authentiques ou faibles, qui sont ensuite appliqués à la vie quotidienne...

C'est une question légitime. Ce qui est halal et ce qui est haram est ce que Allah et Son Prophète ont décrété, et c'est un fait établi et immuable. Toute

PROJET DE LA ROUTE RELIANT LE COMPLEXE MOHAMED-BOUDIAF À KHRAICIA

VISITE D'INSPECTION DES TRAVAUX DU 2^e TRONÇON

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a effectué une visite d'inspection des travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe olympique Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, pour sa mise en service dans les plus brefs délais, a indiqué, lundi dernier, un communiqué des services de la wilaya.

Dans le cadre du "suivi sur le terrain des projets du Plan jaune de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, M. Rabehi a inspecté, dimanche dernier, les travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, qui s'étend sur 3,5 km", précise la même source. A cette occasion, M. Rabehi s'est



enquise des différents chantiers du projet situé entre les communes de Baba Hassen et de Khraicia, où il a inspecté l'ouvrage d'art de l'échangeur Dely Brahim-El Achour et la nouvelle pénétrante vers la route

nationale RN36 reliant Ouled Fayet à Bab Hassen, en sus des ouvrages d'art de la route express menant vers Khraicia et la pénétrante vers la commune de Draria". A cet égard, il a donné "des directives

techniques pour garantir la réalisation du projet selon les normes de qualité et de sécurité, et appelé à la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, pour sa mise en service dans les plus brefs délais", précisant qu'"une sortie sur le terrain sera organisée pour prendre les mesures de déviation du canal d'évacuation des eaux, à même de faciliter la réalisation de la pénétrante de Draria vers la cité AADL d'Oued Tarfa (commune de Draria), outre l'accélération de l'opération d'installation des poteaux d'éclairage public et des panneaux de signalisation".

Ce projet tend à "élargir le réseau routier de la capitale et à augmenter sa capacité d'accueil", notamment à travers les nouveaux axes visant à "décongestionner cette zone et à faciliter l'accès des véhicules à la route express vers le complexe olympique Mohamed-Boudiaf et de là vers Bab El-Oued", note le communiqué.

APS

1^{er} COLLOQUE INTERNATIONAL MÉDICO-CHIRURGICAL LES 20 ET 21 DÉCEMBRE À ORAN

LES DERNIÈRES AVANCÉES MÉDICALES ET CHIRURGICALES MISES EN AVANT

L'Etablissement hospitalier universitaire (EHU) 1er-Novembre 1954 d'Oran abritera, les 20 et 21 décembre 2025, les travaux du 1^{er} Colloque international médico-chirurgical, placé sous le thème "L'établissement à l'ère du progrès sanitaire", avec la participation de plus de 400 spécialistes nationaux et étrangers, a indiqué un communiqué de l'établissement de santé. Cet événement scientifique vise à mettre en exergue les dernières avancées médicales et chirurgicales adoptées par l'établissement, au cours des dernières années, et à mettre en lumière les progrès réalisés dans les domaines de la chirurgie avancée, du diagnostic de précision et des traitements modernes, ainsi que l'expertise des équipes médicales dans la prise en charge des cas complexes et l'amélioration des parcours de soins.

"L'EHU d'Oran a pour mission principale d'assurer la prise en charge médicale et chirurgicale spécialisée et hautement spécialisée, notamment pour les pathologies complexes et lourdes", a-t-on expliqué, ajoutant que ce colloque vise à partager toutes les avancées réalisées, avec des spécialistes des quatre coins du pays. Le programme scientifique du colloque comprend plusieurs axes, notamment la chirurgie des cancers et la chirurgie mini-invasive, la chirurgie des cancers de

l'appareil digestif, ainsi que les innovations en chirurgie vasculaire et endoscopique dans différentes spécialités. L'expérience de l'établissement en matière de transplantation d'organes et d'organisation du parcours des patients sera également présentée, avec un focus sur la médecine de précision, la biologie moléculaire, l'immunothérapie et les thérapies ciblées, selon la même source. L'organisation de ce colloque traduit la dynamique ascendante que connaît l'EHU 1er Novembre 1954 d'Oran, ces dernières années, ayant enregistré un saut qualitatif dans plusieurs spécialités chirurgicales, grâce à l'introduction et l'élargissement de l'utilisation des technologies médicales de pointe, telles que la chirurgie thoracique mini-invasive, la microchirurgie neurologique, les techniques laser et l'endoscopie avancée, outre le traitement de l'obésité par des méthodes non chirurgicales.

Par ailleurs, l'établissement œuvre à la concrétisation de plusieurs projets stratégiques, dont une unité de prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer, une unité de conservation des cellules souches, ainsi qu'une unité centrale de préparation des médicaments anticancéreux, dont la réception est prévue en 2026.

9^e SALON DE L'AGRICULTURE SAHARIENNE À EL-OUED QUELQUE 80 EXPOSANTS AU RENDEZ-VOUS

Quelque 80 exposants sont présents à la 9^e édition du Salon national de l'agriculture saharienne "AgroSouf-2025", ouvert lundi dernier à El-Oued. L'événement rassemble des opérateurs économiques, des représentants d'entreprises publiques et privées en rapport direct avec les activités agricoles (semences, produits phytosanitaires, matériels), et des institutions concernées par le développement de l'agriculture et sa modernisation, a indiqué le directeur général de la société "El-Fahd" (partie organisatrice), Fayçal Houamdi.

Le Salon enregistre aussi la participation des représentants des administrations (Direction des services agricoles et Chambre de l'agriculture), en plus des institutions bancaires publiques associées au programme de soutien financier (crédits bonifiés) qui vulgarisent les différents modes de

soutien aux opérateurs agricoles. Les sociétés d'assurance sont également présentes pour informer les agriculteurs des modes de souscription à l'assurance de leur patrimoine (récoltes, matériels et cheptel), conformément aux orientations du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, visant à ancrer la culture de l'assurance chez les agriculteurs.

Des sociétés étrangères issues de sept (7) pays (France, Liban, Jordanie, Tunisie, Espagne, Italie et Turquie) prennent, elles aussi, part au Salon, en vue de proposer leurs produits, notamment dans les domaines des semences et des produits phytosanitaires, aux côtés de bureaux d'étude et de conseil agricole.

Le Salon national de l'agriculture saharienne "AgroSouf-2025" s'assigne

comme objectif de valoriser les capacités agricoles des régions sahariennes et les mécanismes d'accompagnement de l'activité agricole, et d'encourager l'investissement agricole, en appui au programme national d'extension des terres irriguées et d'impulsion de la dynamique de développement de l'économie nationale avec des perspectives d'accroissement des exportations.

En marge du Salon se tiendront des journées d'étude et scientifiques sur des thèmes divers liés aux activités agricoles et aux préoccupations des agriculteurs.

Le Salon "AgroSouf-2025" est organisé par la société "El-Fahd", en coordination avec la Direction des services agricoles et la Chambre de l'agriculture de la wilaya d'El-Oued.

ALGÉRIE POSTE RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE PLUSIEURS BUREAUX DE POSTE

L'entreprise Algérie Poste a indiqué, lundi dernier dans un communiqué, avoir entamé les travaux de réaménagement et d'extension de bureaux postaux dans certaines wilayas du pays dans le cadre de la modernisation et l'amélioration des conditions d'accueil des citoyens.

A Alger-Centre, le bureau de poste sis au 1^{er}-Mai été temporairement transféré vers le bureau de Hassiba- Benbouali et celui de Khelifa- Boukhalifa vers le bureau d'Alger (Recettes principales).

A El Harrach-Est, "les travaux de réaménagement et d'extension du bureau de Aïn Naâdja (196 logements) sont en cours, les services étant temporairement transférés vers le bureau (Houari-Boumediene) situé dans la même commune".

Dans la région d'Alger-Ouest, "les services du bureau de poste de Oued Romane ont été redirigés vers le bureau d'El Achour (AADL)" et ce, pour les mêmes raisons. Dans la wilaya de Blida, les services du bureau de poste du quartier du Stade ont été temporairement transférés vers le bureau de Boufarik".

A Khchila, "les services du bureau de poste de Chechar ont été provisoirement transférés vers le nouveau bureau situé dans la même commune", conclut le communiqué d'Algérie Poste.

PROMOTION DE LA LANGUE ARABE

COLLOQUE NATIONAL SUR LE RÔLE DES PROGRAMMES ET DES APPLICATIONS INTELLIGENTS

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran a accueilli, lundi dernier, un colloque national intitulé « Les programmes et applications intelligents et leur rôle dans le projet de promotion de la langue arabe », organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la langue arabe.

Intervenant lors de cette rencontre, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe, Cherif Meribaï, a mis en exergue l'importance croissante du recours aux technologies modernes dans le développement et la valorisation de la langue arabe. Il a précisé que l'Académie s'appuie désormais sur l'intelligence artificielle pour la traduction de certains ouvrages, ainsi que d'articles scientifiques publiés dans des revues internationales de référence en langues anglaise et française. M. Meribaï a également indiqué que les applications de l'intelligence artificielle sont utilisées dans l'élaboration de dictionnaires et de plateformes numériques, la constitution de corpus linguistiques, ainsi que dans l'exploitation de corpus linguistiques et non linguistiques à des fins de recherche scientifique. Dans ce contexte, il a annoncé le lancement du projet du « Dictionnaire algérien de la langue arabe contemporaine », actuellement en cours de réalisation. Ce projet repose sur un corpus élaboré à l'aide de plusieurs outils d'intelligence artificielle, spécialement développés pour accompagner



la numérisation et l'enrichissement de ce dictionnaire. De son côté, la directrice du Centre de recherche scientifique et technique pour le développement de la langue arabe à Alger, Ghania Hamdani, a affirmé que son établissement œuvre à la mise en œuvre de projets de recherche qualifiés de « pionniers » dans les domaines de la linguistique arabe appliquée et informatique. Ces projets visent à concevoir des outils, des tests, des applications et des ressources fondées sur les technologies de l'intelligence artificielle, afin de répondre à diverses problématiques linguistiques. Pour sa part, le directeur du CRASC, Amar Manâa, a souligné que ce colloque, ayant réuni un large panel d'experts et de chercheurs, s'inscrit dans une dynamique de complémentarité scientifique et cognitive au service de la langue arabe, tout en contribuant au renforcement de sa place à l'ère de la transition numérique.

La rencontre a également permis de débattre des moyens d'intégrer l'intelligence artificielle et les applications intelligentes dans l'enseignement de la langue arabe, sa diffusion et le développement de ses usages dans différents champs scientifiques et culturels. Selon le professeur Hamou Abdelkrim, directeur de l'Unité de recherche sur la culture, la communication, la littérature, les langues et les arts à Oran, cette rencontre constitue aussi une occasion de mettre en lumière l'importance des programmes et

applications électroniques, tout en explorant les dimensions de la transition numérique et technologique que connaît l'Algérie, notamment sur les plans linguistique et langagier. Le colloque a été marqué par la présentation de plusieurs modèles d'applications développées par des compétences algériennes dans le domaine de la promotion de la langue arabe dans l'espace numérique, dont les « systèmes intelligents Balkis », conçus par Ahmed Kharsi, lauréat d'un prix en Arabe saoudite, ainsi que d'autres outils basés sur l'intelligence artificielle exposés à cette occasion. À noter que cette rencontre scientifique a été organisée conjointement par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle, le Centre de recherche scientifique et technique pour le développement de la langue arabe, l'Académie algérienne de la langue arabe et l'Unité de recherche sur la culture, la communication, la littérature, les langues et les arts d'Oran. En marge de la Journée mondiale de la langue arabe, une convention de partenariat a également été signée entre le CRASC et l'Académie algérienne de la langue arabe, visant à renforcer la coopération dans la réalisation de projets liés à l'industrie lexicographique et à la production de programmes éducatifs destinés aux enfants, aux adultes et aux non-arabophones.

Cheklat Meriem

TIMIMOUN

CLÔTURE DU 8^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU COUSCOUS



La 8^e édition du Festival international du couscous, placée cette année sous le signe "Plat de convivialité, mémoire et innovation", a pris fin, dimanche soir à Timimoun, avec une cérémonie de remise de prix aux participants, cuisiniers, chercheurs et experts. Lors de la cérémonie de clôture ont été honorés des membres de délégations participantes, dont celles du Sahara occidental, d'Irak et de Palestine, ainsi que des chefs cuisiniers de Tunisie, du Cameroun et du Liban, et de nombreux cuisiniers, chercheurs et spécialistes nationaux venus de différentes wilayas du pays, en présence des autorités locales. La directrice de la société organisatrice "Chohra Prod", Chahrazed Aïouaz, a estimé que cette édition a été "un succès" et a vu la participation de différentes wilayas et d'une dizaine de pays. Le secrétaire général de la wilaya de Timimoun, Adel Chaoui, a indiqué, pour sa part, que cette manifestation a constitué un espace propice de rencontre et d'échange culturel, ainsi qu'une tribune pour faire connaître le couscous dans ses différentes variétés, un des principaux éléments du patrimoine culturel algérien. L'événement a coïncidé avec une période où Timimoun connaît une grande dynamique et une riche activité, avec la tenue de plusieurs manifestations culturelles, touristiques et historiques, et constitue une occasion de valoriser et promouvoir les composantes touristiques et culturelles de la wilaya, a-t-il ajouté. Pour sa part, le chef cuisinier

camerounais Axel Mbetcha Tiezan, qui a été primé à ce festival, a affirmé que "le couscous nous rassemble, tout comme nous a rassemblé le festival de Timimoun, reflétant ainsi réellement l'unité africaine". Cette édition du Festival international du couscous (11-14 décembre) a vu l'organisation de plusieurs activités liées au patrimoine culinaire représenté par le couscous, à l'instar d'une conférence sur l'histoire de ce plat populaire en Algérie, ainsi que d'une séance de dégustation de différentes préparations de ce plat traditionnel, répandu dans les différentes wilayas du pays, à l'exemple de couscous Serayer de Timimoun. Cette édition du festival a été initiée sous le parrainage des ministères du Tourisme et de l'Artisanat, et de la Culture et des Arts, et sous l'égide du wali de Timimoun, et marquée par la participation de 10 pays, dont le Sahara occidental, invité d'honneur. La manifestation avait pour objectif de faire connaître le patrimoine culinaire algérien, notamment le couscous, et sa relation avec les cuisines africaine et arabe, ainsi que l'artisanat traditionnel algérien, en plus de célébrer la cinquième année du classement par l'Unesco du couscous parmi le patrimoine immatériel de l'humanité, en tant que dossier multinational au nom de l'Algérie et de pays du Maghreb. Ce festival est organisé depuis 2018 pour mettre en lumière les activités liées au couscous, et raffermir les liens culturels entre l'Algérie et les pays du monde.





ALGER16

The image shows the front cover of the French magazine L'Espresso. The main title at the top reads "LA POLÉTIQUE DE L'ESPRESSO". Below it, a large photograph of President Abdelaziz Bouteflika is prominent, with the text "LES MESSAGES FORTS À RETENIR" overlaid in large red and black letters. Above the president's photo, there are three smaller images: one of a man in a suit, one of a group of people, and one of a man in a blue shirt. The bottom of the cover features the names "ALGERIA", "ZIMBABWE", and "AFGHANISTAN" next to their respective photos.

The logo for ALGER 16, featuring the word "ALGER" in large white letters on a blue background, with "16" in a smaller font to its right. Below it, the text "LA PLATINE DU GRAND PUBLIC" and "VIA LA 16" is visible.

ALGER16, le quotidien du Grand Public

ALGER16

ALGER16

ALGER16

ALGERIA 16

The image shows the front cover of L'Énergie magazine. The title 'L'ÉNERGIE' is at the top in large letters. Below it, a banner reads 'INDUSTRIE & GRANDE PRODUCTION'. The main headline 'DES RÉPONSES ATTENDUES AVANT FIN JUILLET' is in the center. To the right, there's a photo of a person in a hard hat. At the bottom, a large yellow banner says 'L'ÉCONOMIE ALGERIENNE DÉPASSE LES PRÉVISIONS'.

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

LA CONTUSION UNE BLESSURE COURANTE À BIEN CONNAÎTRE

LA CONTUSION EST UNE LÉSION TRAUMATIQUE FRÉQUENTE, SOUVENT CONSIDÉRÉE COMME BÉNIGNE, QUI SURVIENT SUITE À UN CHOC DIRECT SANS DÉCHIRURE DE LA PEAU

Elle touche principalement les tissus mous comme les muscles, mais peut aussi impliquer les os, les poumons ou même le cerveau dans des cas plus graves. Contrairement aux plaies ouvertes, elle provoque une hémorragie interne sous la peau ou dans les tissus, entraînant douleur et inflammation. Bien que la plupart guérissent spontanément, une vigilance est essentielle pour détecter d'éventuelles complications. Ce guide approfondi explore les types, symptômes et risques associés.

QU'EST-CE QU'UNE CONTUSION ET QUELS SONT SES TYPES ?

Une contusion résulte d'un impact contondant qui comprime les tissus sans les percer. Voici les principaux types, classés par gravité et localisation :

• **Contusion musculaire** : La plus courante, elle affecte les fibres musculaires et les petits vaisseaux sanguins. Souvent vue chez les sportifs (chute, coup de pied) ou après un accident domestique.

• **Contusion osseuse** : Lésion de la moelle osseuse sans fracture visible à la radiographie simple. Elle provoque une douleur profonde et persistante, due à un œdème et une hémorragie interne dans l'os.

• **Contusion pulmonaire** : Plus rare et grave, elle survient lors de traumatismes thoraciques violents (accident de voiture, chute de grande hauteur). Les alvéoles pulmonaires se remplissent de sang, entraînant une difficulté respiratoire.

• **Contusion cérébrale** : Issue d'un choc crânien, elle résulte de l'écrasement du cerveau contre les parois du crâne. Sa gravité dépend de la taille de la lésion, de sa localisation (ex. : lobe frontal ou temporal) et des lésions associées comme un œdème cérébral.

Dans tous les cas, le diagnostic repose sur l'examen clinique, complété par des imageries comme l'échographie, l'IRM ou le scanner selon la zone touchée.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE CONTUSION ?

Les signes varient selon le type et la gravité, mais la douleur est toujours au premier plan. L'évolution se fait en phases distinctes :

• **Douleur immédiate** : Intense au moment du choc, elle s'aggrave avec le mouvement

ou la pression. Pour les contusions musculaires, elle est localisée et pulsatile.

• **Gonflement et ecchymose** : Un œdème apparaît dans les heures suivantes, suivi d'une tache bleu-violet (ecchymose) due à l'extravasation de sang. Elle évolue vers le jaune-vert en 5-10 jours lors de la résorption.



• **Hématome** : Si le saignement est important, une poche de sang coagulé se forme, déformant la zone et limitant les mouvements.

Symptômes spécifiques :

• **Osseuse** : Douleur nocturne, sensibilité à la percussion.

• **Pulmonaire** : Essoufflement, toux avec du sang (hémoptysie), hypoxie.

• **Cérébrale** : Nausées, vomissements, confusion, perte de conscience ou troubles neurologiques. Les contusions musculaires guérissent généralement en 1-3 semaines avec du repos. Consultez un médecin pour exclure une fracture, une entorse ou une lésion vasculaire via une radio ou une écho.

QUELLES SONT LES



COMPLICATIONS POSSIBLES DES CONTUSIONS ?

Bien que rares pour les formes musculaires simples, les complications peuvent être sérieuses et nécessiter une intervention urgente :

Complications locales :

• Hématome volumineux comprimant un nerf ou un vaisseau, entraînant une nécrose musculaire (syndrome des loges).

• Infection secondaire si la peau est lésée (abcès).

Complications spécifiques :

• **Œil** : Hémorragie intra-oculaire, décollement de rétine ou fracture orbitaire – consultez un ophtalmologiste immédiatement.

• **Poumon** : Insuffisance respiratoire aiguë, pneumothorax ou embolie pulmonaire.

• **Cerveau** : Augmentation de la pression intracrânienne, convulsions, coma ou séquelles neurologiques permanentes.

• **Facteurs de risque** : Anticoagulants, troubles de la coagulation, ou chocs répétés (ex. : sports de contact).

Le traitement précoce (repos, glace, compression, élévation – méthode RICE) et les antibiotiques si besoin préviennent la plupart des complications. En cas de doute, une évaluation médicale est impérative.



Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations... à **300 DA** seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

NUMÉROS UTILES

URGENCE ET SÉCURITÉ SAMU
021.67.16.16/
67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/
58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/
62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGERIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/
73.16.10

ENMTV
021.42.33.11.12

SNTF
021.76.83.65/
73.83.67

SNTR
021.54.60.00/
54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70.85

Hôtel El-Djazaïr
021.23.09.33.37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10.17

www.alger16.dz
 Alger16 quotidien



CAN
2025

LA SÉLECTION AU COMPLET DEPUIS LUNDI À SIDI MOUSSA

PETKOVIC ET LES VERTS DANS LE VIF DU SUJET

Le staff technique de la sélection nationale, à sa tête le coach en chef, Vladimir Petkovic, a longtemps redouté les arrivées tardives de certains sélectionnés. Finalement, il n'en sera rien puisque les 28 joueurs convoqués ont tous rejoint depuis lundi dernier le centre de regroupement de Sidi Moussa

Et c'est parti pour la sélection nationale qui entre donc de plain-pied dans la préparation de son tout premier match de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, contre le Soudan, prévu mercredi prochain à Rabat. À quelques jours du grand départ pour le Maroc en prévision de l'entame de la plus prestigieuse compétition continentale des Nations, les Verts ont déjà entamé les choses sérieuses au centre de Sidi Moussa, leur lieu habituel de regroupement. Les joueurs arrivaient progressivement dès lundi matin. Le premier à pointer n'est autre qu'Aïssa Mandi, le deuxième capitaine. Puis ont suivi les autres, Belaid, Amoura, Aït Nourri, Mahrez, Benacer, Boundjah, Bensebaini, Zidane, Atal... «À leur arrivée, les coéquipiers de Rafik Belghali ont observé un court temps de récupération avant d'entrer pleinement dans le vif du sujet. En fin d'après-midi, le groupe a effectué sa première séance d'entraînement en prévision du premier match face au Soudan», a communiqué la FAF, lundi dernier. La première séance de ce stage a été «marquée par une

charge de travail volontairement modérée», commente le communiqué de la FAF diffusé à cet effet. Le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, «a scindé l'effectif en deux groupes. Les joueurs ayant disputé des rencontres avec leurs clubs respectifs la veille, notamment les Hadj Moussa, Mandi, Bensebaini, Benacer, Maza, Boudaoui qui ont suivi un programme spécifique axé sur la récupération, sous la supervision du préparateur physique Paolo Rongoni. Le reste de l'effectif a, pour sa part, pris part à une séance d'entraînement classique», rend compte la communication fédérale. Cette dernière précise que le défenseur Samir Chergui n'a pas pris part à cette première séance, observant une période de repos.

LES PREMIÈRES DE BERKANE ET BOULBINA AVEC PETKOVIC
S'exprimant au micro de la FAF, le néo international A. Redouane Berkane, dira sa fierté d'être pour la première fois dans le groupe

de Petkovic. «C'est ma première convocation avec la première sélection. Je suis là pour me donner à fond, les conditions et l'ambiance sont au top, on se prépare comme il faut, et surtout pour être à la hauteur de la responsabilité que nous portons pour donner de la joie au peuple algérien», a appuyé l'ex-attaquant de la JSK. A son tour, Boulbina abordera dans le même sens, en promettant de tout faire pour ne pas décevoir. Hier mardi, le groupe devait être réuni pour une séance

collective où il devait être question de travail technico-tactique. Tout comme aujourd'hui. Pour rappel, les Verts continueront à s'entraîner au centre de Sidi Moussa jusqu'à leur départ pour le Maroc prévu après-demain vendredi. Sur place, ils poursuivront leur préparation dans leur camp de base à Rabat, en prévision du premier match face au Soudan, le 24 décembre, au stade Moulay Al-Hassan de la ville, à partir de 16h00. La bonne nouvelle, pour le moment, aucun blessé à signaler.

Djaffar Chilab



COUPE D'ALGÉRIE 2026 (8^{es} DE FINALE DU 15 AU 17 JANVIER)

Un remake USMH - USMA au Centre et un choc CSC - ESS à l'Est

Comme il était prévisible, la dernière confrontation des 16es de finale qui a opposé le CR Belouizdad au WB Aïn Benian, avant-hier lundi en soirée, au stade du 5-Juillet, a été plié sans difficulté par le premier cité. Le CRB a validé sa qualification en 8es de finale en l'emportant avec un score lourd de 5 buts à 1 sur son adversaire du jour, le WB Aïn Benian. Ce dernier qui, pour rappel, évolue en Ligue inter-régions a dû d'ailleurs vite admettre la supériorité du Chabab qui avait bouclé déjà la mi-temps sans forcer par 2 à 0. Les outsiders ont tout de même bien résisté pendant 30 longues minutes pour eux malgré le pressing constant des Rouge et Blanc qui ont assiégié leurs vis-à-vis dès l'entame de la partie. C'est le capitaine Benguit qui réussira le premier à percer le rideau défensif du WBAB peu après la demi-heure de jeu sur un tir bien armé à la 34'. Puis ce sera au tour de Kedad, le défenseur attitré du Chabab, de corser l'addition, comme pour affirmer la domination totale de son équipe. C'était dans le temps additionnel de la première période, alors que les jeunes d'Aïn Benian pensaient s'en sortir de ce premier half avec ce petit but précédemment encaissé. Mais cela ne les a pas fait complètement plier puisqu'ils entameront la seconde mi-temps en surprenant avec ce but marqué par Draoui, réduisant ainsi le score à 2 à 1 à la 57'. Sauf que la réaction du CRB a été par la suite très violente par l'intermédiaire de Boussouar, rentré en cours de jeu. Ce dernier a réussi à lui seul à inscrire un troisième but pour

son équipe à la 66', puis un quatrième à la 87', avant de récidiver encore dans le temps additionnel de la partie avec un 5e but pour le Chabab, son troisième à lui dans ce match qui rappelle bien la ballade de l'Usmiste Ghacha qui avait mis également trois buts pour le MO Constantine, la veille sur cette même pelouse. Et c'est sur ce score de 5 à 1 que le CRB avait définitivement tranché son accession au prochain tour de cette Coupe d'Algérie 2026. Au terme des résultats enregistrés dans ces 16es de finale, le CRB sera opposé aux 8es à l'ASM Oran, très probablement dans cette même enceinte du stade du 5-Juillet, ou à défaut au Nelson-Mandela stadium. En tout cas, le match aura lieu à Alger puisque ce sera à l'ASMO le déplacement.

USMH - USMA AVANCÉ AU 13 ET MCA - ESB DÉCALÉ AU 20 JANVIER

Parmi les autres rencontres des 8es de finale, au moins deux duels sortent du lot. Il y a d'un côté le choc entre deux grandes équipes de Ligue 1 qui réunira à l'est du pays les deux voisins, le CS Constantine et l'ES Sétif, au stade Hamlaoui, et de l'autre, au centre du pays, dans la capitale, ce remake de l'édition précédente entre l'USM Alger et l'USM El Harrach de la Ligue 2. Deux grands rendez-vous que réserve donc Dame Coupe dès ce tour encore avancé de la compétition. MC Alger - ES Ben Aknoun pourrait aussi constituer une opposition entre sociétaires de Ligue 1, assez intéressante à suivre malgré le déséquilibre apparent entre les deux formations, d'autant plus que c'est le Mouloudia qui reçoit à son stade de Douéra. Mais dans un derby, on ne peut jamais jurer de rien même si le Mouloudia a toutes les faveurs pour un passage sans trembler. L'incertitude planera plus sérieusement sur l'autre opposition entre clubs de Ligue 1, à savoir l'ESM et la JS Saoura, à Mostaganem. La mission paraît moins compliquée pour l'ASO Chlef qui recevra à domicile un pensionnaire de la Ligue 2, le MC Saïda. Par contre, sera bien malin celui qui pronostiquera

juste ce CA Batna - Paradou AC. La dernière rencontre des huitièmes de finale verra le seul club rescapé de la Ligue inter-régions, la JSMB, recevoir le NA Hussein Dey de la Ligue 2 à Béjaïa. Là aussi, les paris resteront ouverts et seul le terrain tranchera entre les deux clubs qui se sont déjà affirmés en Ligue 1 dans un passé pas vraiment lointain. A noter que les matches de ces 8es de finale sont prévus pour les 15, 16 et 17 janvier prochain, en dehors de USMH - USMA avancé, aux dernières nouvelles, au 13 janvier, et MCA - ESS décalé au 20 janvier en raison de la programmation de la Supercoupe d'Algérie qui opposera l'USMA au MCA, le 17 janvier 2026.

Djaffar C.

USM ALGER

Ernest second libéré avant le mercato

Absent des rangs du club depuis le match qu'avait livré l'USMA face au NC Magra, en Coupe d'Algérie, la direction a enfin communiqué avant-hier sur le cas du joueur Emmanuel Ernest. «La direction de l'USM Alger informe que, sur demande de la direction générale sportive, le contrat qui liait le club avec l'attaquant Ernest Emmanuel pour une saison sportive a été résilié à l'amiable entre les deux parties». Voilà donc qui confirme ce second départ de l'USMA avant même l'ouverture du mercato hivernal, après celui de Salim Boukhanouché, également libéré, et déjà signataire avec le CR Belouizdad. A signaler que pour remplacer ce dernier départ, il semblerait que les dirigeants usmistes viseraient à avoir l'attaquant ivoirien Dramane Kamagaté du FC San-Pédro, âgé de 20 ans, qui figurerait parmi les priorités du club algérois.

D. C.

PROGRAMME

CR Belouizdad (L1) - ASM Oran (L2)
CS Constantine (L1) - ES Sétif (L1)
USM El-Harrach (L2) - USM Alger (L1)
MC Alger (L1) - ES Ben Aknoun (L1)
ES Mostaganem (L1) - JS Saoura (L1)
ASO Chlef (L1) - MC Saïda (L2)
CA Batna (L2) - Paradou AC (L1)
JSM Béjaïa (Inter-régions) - NA Hussein-Dey (L2)



REPORTAGE DE NOTRE JOURNALISTE AU CŒUR DE L’ÉVÉNEMENT SPORTIF

LE STADE AL BAYT, UN JOYAU DU PAYSAGE SPORTIF MONDIAL

À Al Khor, au nord du Qatar, se dresse un stade qui dépasse largement sa fonction sportive. Al Bayt n'est pas seulement une enceinte de football. C'est un symbole, une déclaration culturelle, un lieu pensé pour raconter une histoire autant que pour accueillir des matches de très haut niveau. À chaque grande affiche, il rappelle pourquoi il est devenu l'un des joyaux du paysage sportif mondial.

DOHA (QATAR)
DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Le nom Al Bayt, qui signifie la maison, n'a rien d'anodin. Il renvoie directement à la tente bédouine traditionnelle, espace d'hospitalité, de rassemblement et de transmission dans la culture du Golfe. Cette inspiration n'est pas décorative, elle structure toute l'identité du stade. Dès le premier regard, l'architecture impose le respect : massive, élégante, enracinée dans l'histoire locale tout en projetant une image résolument moderne. Avec sa façade blanche et noire évoquant les tissus traditionnels, Al Bayt se distingue immédiatement. Sa silhouette est reconnaissable entre toutes. Contrairement aux stades futuristes entièrement vitrés ou métalliques, celui-ci revendique une identité culturelle forte, assumée, presque narrative. À l'intérieur, l'impression est tout aussi



progressive, loin de la précipitation. Al Bayt n'est pas un bloc isolé, mais le centre d'un véritable quartier vivant.

L'accès au stade illustre parfaitement le savoir-faire organisationnel du Qatar. Les flux de supporters sont gérés avec précision, les indications sont claires, les contrôles rapides. Des espaces de prière, des zones d'animation, des restaurants à ciel ouvert et des services bien répartis garantissent une expérience fluide, même lors des grandes affluences. Cette organisation discrète mais efficace permet au public de se concentrer sur l'essentiel : vivre le moment, sans stress ni confusion.

000

saisissante. Le stade offre une capacité d'environ 60 000 places, réparties dans des tribunes enveloppantes qui rapprochent le public du terrain. Malgré son volume impressionnant, Al Bayt ne donne jamais une sensation de froideur. L'architecture est pensée pour créer de la proximité, de l'intensité, une communion constante entre les joueurs et les supporters.

Al Bayt combine tradition visuelle et technologie de pointe. Le confort des tribunes, la visibilité parfaite depuis chaque siège, la gestion de la température et la qualité acoustique placent l'enceinte parmi les

stades les plus avancés au monde. L'acoustique est l'un de ses grands atouts. Les chants y prennent une ampleur particulière, portés par la structure même du stade. Lors des grands rendez-vous, chaque applaudissement résonne, chaque hymne devient solennel, chaque moment fort se transforme en souvenir collectif.

UN STADE AU CŒUR D'UN ÉCOSSYSTÈME VERT

L'une des grandes forces d'Al Bayt réside aussi dans son environnement. Le stade est entouré de vastes parcs paysagers, offrant des espaces de détente, de promenade et de respiration. Ces zones vertes ne sont pas accessoires : elles font partie intégrante de l'expérience. Avant les matchs, les familles s'y installent, les supporters s'y rassemblent, les enfants y jouent. Après les rencontres, ces espaces permettent une sortie fluide,





•••

UN HÉRITAGE AU-DELÀ DU FOOTBALL

Depuis son inauguration, Al Bayt s'est imposé comme un stade de rendez-vous, celui des grands matchs, des phases décisives, des soirées où l'histoire s'écrit. Son aura particulière donne une dimension supplémentaire aux rencontres qu'il accueille. Lors de la Coupe arabe Fifa 2025, il confirme pleinement ce statut. Chaque demi-finale, chaque choc régional y prend une intensité particulière. Le stade ne se contente pas d'accueillir l'événement, il le magnifie.

Pensé dès l'origine dans une logique de durabilité et d'héritage, Al Bayt est appelé à évoluer après les grandes compétitions internationales. Sa conception modulaire, ses espaces multifonctionnels et son intégration urbaine en font un équipement destiné à rester central dans la vie sportive et

culturelle du pays. Plus qu'un stade, Al Bayt est une vision : celle d'un football enraciné dans la culture, ouvert au monde, porté par une organisation maîtrisée et une architecture porteuse de sens. À Al Khor, Al Bayt n'est pas seulement un lieu où l'on joue au football. C'est un lieu où l'on se rassemble, où l'on partage, où l'on vit des moments qui dépassent le score.

G. Salah Eddine



La nuit avant le match Arabie saoudite - Jordanie (0-1)

La Coupe arabe Fifa 2025 a atteint ce point de bascule où l'événement dépasse le cadre sportif. Les demi-finales ne sont plus une promesse, elles sont une consécration. L'excitation est à son comble, diffuse, omniprésente. Pour saisir cette intensité et la restituer fidèlement, *Alger16* s'est déplacé sur place ! Notre regard s'est naturellement porté sur l'une des affiches les plus attendues du tournoi, un choc entre deux favoris et références du football arabe, l'Arabie saoudite et la Jordanie. La route mène vers Al Khor, au nord du pays, vers l'icône stade Al Bayt. Depuis Lusail, le déplacement est orchestré avec une précision remarquable. Les convois s'enchaînent, fluides, ponctuels. Tout est pensé pour absorber les flux sans tension, sans confusion. Le voyage devient déjà une partie de l'expérience. Les chants naissent, les discussions s'enflamme, les drapeaux se déplient. L'attente se transforme peu à peu en ferveur. Puis Al Bayt apparaît. Sa silhouette inspirée de la tente bédouine s'impose progressivement dans le paysage. Monumental sans être écrasant, le stade se dresse comme un symbole d'accueil et d'identité. Plus on s'en approche, plus la foule s'épaissit, mais jamais dans le désordre. La circulation est maîtrisée, les indications claires, les bénévoles omniprésents. L'organisation qatarie imprime sa marque, discrète mais efficace.

Autour de l'enceinte, la scène est déjà vibrante. Familles entières, femmes, hommes, enfants, personnes âgées, tous avancent ensemble, portés par la même attente. Les chants saoudiens montent, puissants. Les voix jordanienes répondent, fières. Les couleurs se



croisent, se mêlent, sans heurts. La rivalité existe, mais elle est encadrée, canalisée dans une atmosphère sereine et respectueuse. Les abords d'Al Bayt prennent des allures de grande fête populaire, parfaitement structurée. Les zones d'animation s'étendent sur de vastes espaces, offrant une circulation fluide malgré l'affluence. Concours, stands interactifs, grande exposition de voitures, animations culturelles. Les restaurants à ciel ouvert diffusent des odeurs de café arabe, de grillades, de spécialités locales. Tout est accessible, lisible, pensé pour durer.

Les boutiques officielles ne désemplissent pas. Maillots, écharpes, souvenirs exclusifs de la Coupe arabe circulent de main en main. Plus loin, le trophée trône, mis en valeur dans un espace dégagé. Les files s'organisent naturellement. On attend, on pose, on sourit. Saoudiens et Jordaniens se retrouvent parfois côté à côté pour une photo. L'image résume l'esprit de la soirée.

Dans cette effervescence, le Qatar n'oublie rien. Des espaces de prière clairement identifiés, calmes et accessibles, permettent le recueillement. Autour du stade, les grands parcs verdoyants offrent des zones de respiration. Des familles s'y installent, les enfants jouent, les adultes observent la nuit tomber pendant qu'Al Bayt s'illumine progressivement. Le décor se transforme, sans rupture. L'entrée dans le stade se fait sans précipitation. Les contrôles sont rapides, la circulation fluide. À l'intérieur, Al Bayt dévoile toute sa grandeur. Les tribunes s'élèvent majestueusement, la proximité avec la pelouse crée une

intensité rare. L'acoustique amplifie chaque chant, chaque applaudissement. Le stade se remplit rapidement dans un équilibre parfait entre les deux camps.

Les joueurs apparaissent pour l'échauffement. La tension monte d'un cran. Chaque geste est suivi, chaque accélération saluée. Le public est déjà entièrement plongé dans le match. Lorsque les équipes regagnent le tunnel, le stade se fige une seconde. Les hymnes résonnent, puissants, solennels. Les voix s'unissent, les regards se lèvent. Puis la ferveur explode, pleine, maîtrisée, collective.

À Al Bayt, cette demi-finale entre l'Arabie saoudite et la Jordanie ne se limite pas à 90 minutes.

Elle est le fruit d'une organisation millimétrée, d'un savoir-faire assumé et d'une passion partagée. Un football vécu, célébré et porté par une mise en scène à la hauteur de l'événement.

G. S. E.



CARACAS -
Le Venezuela a accusé lundi dernier Trinité-et-Tobago d'avoir participé à l'arrasement et à la saisie par les Etats-Unis d'un pétrole au large de ses côtes dans un communiqué diffusé par la vice-présidente Delcy Rodriguez, également ministre du Pétrole.

SANTIAGO -
Le nouveau président élu du Chili, José Antonio Kast, s'est engagé lundi dernier à diriger un gouvernement "d'union nationale" après sa victoire écrasante au deuxième tour dimanche dernier.

LONDRES -
Des milliers de médecins anglais ont voté lundi dernier en faveur d'une nouvelle grève de cinq jours pour réclamer une augmentation de salaire, en pleine épidémie de grippe qui surcharge les urgences britanniques.

LISBONNE -
La Cour constitutionnelle du Portugal a jugé lundi dernier que plusieurs articles d'une loi durcissant l'accès à la nationalité, votée par la coalition gouvernementale et l'extrême droite, n'étaient pas conformes à la loi fondamentale du pays.

ABIDJAN -
Huit enfants et un adulte sont morts d'une intoxication alimentaire dans le sud de la Côte d'Ivoire à une centaine de kilomètres d'Abidjan, a annoncé lundi soir le ministère ivoirien de la Santé.

PLAIDANT EN FAVEUR D'UN LEADERSHIP POUR LA PAIX AU CONSEIL DE SÉCURITÉ **L'ALGÉRIE : FERVENT DÉFENSEUR DU MULTILATÉRALISME**

À New York, l'Algérie a plaidé, lundi dernier, par la voix de son représentant permanent adjoint Toufik Laid Koudri, en faveur d'un leadership pour la paix "clairvoyant et solide", au sein des Nations unies. Fervent défenseur du multilatéralisme, Alger estime que cet objectif n'est atteignable que si les États membres de l'ONU parviennent à s'unir derrière un but commun.

Dans son allocution, M. Koudri a souligné la position constante de l'Algérie, celle d'un "fervent défenseur du multilatéralisme". Il a affirmé sa conviction que le leadership pour la paix est réalisable, à condition expresse que les États membres de l'ONU "soient unis derrière un objectif et un but noble communs". Cette déclaration a été faite lors d'une réunion thématique du Conseil de sécurité consacrée au "Maintien de la paix et de la sécurité internationales : leadership pour la paix".

Soulignant les défis actuels, le diplomate a noté avec inquiétude que le multilatéralisme était "mis à rude épreuve". Face à ce constat, M. Koudri a plaidé avec force pour l'instauration d'un "leadership clairvoyant et solide". Selon lui, ce leadership doit impérativement reposer sur des principes partagés et un engagement collectif, visant à promouvoir l'agenda de la paix et à transformer les initiatives internationales en actions réelles et concrètes sur le terrain. M. Koudri a, par ailleurs, invité solennellement les États membres de l'ONU à "respecter et faire respecter les principes du droit international, y



compris la Charte des Nations unies". Le diplomate a fortement insisté sur la nécessité d'afficher la volonté politique indispensable pour mettre fin à "un respect sélectif du droit international", dénonçant la politique du "deux poids deux mesures" et la primauté des "intérêts étrangers". Poursuivant son analyse, le représentant algérien a estimé que "l'adaptation" constituait un "principe sine qua non" du leadership efficace. Il a relevé que l'évolution constante de la nature des conflits contemporains a très clairement "mis à rude épreuve" l'organisation des Nations unies, rendant l'adaptabilité de ses actions cruciale. M. Koudri a également mis l'accent sur les limites des structures actuelles de maintien de la paix. "Nous avons créé des outils et des mécanismes importants pour le maintien de la

paix et de la sécurité internationale, mais aujourd'hui nombre de ces outils affichent leur limite", a-t-il signalé, ajoutant que "certains deviennent même trop lourds et doivent donc être examinés et adaptés de toute urgence" pour répondre efficacement aux défis contemporains.

Par ailleurs, M. Koudri a souligné que "le leadership pour la paix requiert également la pleine reconnaissance du rôle de l'Assemblée générale qui est l'organe le plus représentatif des Nations unies, notamment lorsque le Conseil de sécurité n'est pas à même ou n'est pas désireux d'obtenir des résultats". Il a ajouté que ce leadership doit reposer sur la prise en charge au niveau régional des initiatives en

matière de paix et de sécurité.

Il a notamment mis l'accent sur le fait que "les partenariats avec les organisations régionales sont indispensables pour assurer la légitimité de notre action collective".

Poursuivant sur cette lancée, M. Koudri a insisté : "Nous ne devons plus nous contenter de simples déclarations. Les partenariats, notamment avec l'Union africaine (UA), partenaire politique stratégique, doivent être noués avec une véritable responsabilité, un véritable poids politique et les ressources suffisantes." Pour le diplomate algérien, "en donnant aux acteurs régionaux les moyens d'action, nous ne ferons que renforcer le sens même du leadership pour la paix que nous voulons obtenir."

Omar Lazela

UNION DES RADIOS DES ÉTATS ARABES **L'ALGÉRIE REMPORTE LE POSTE DE DIRECTEUR DU CENTRE ARABE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE PROGRAMMES**

L'Algérie a remporté hier à Tunis le poste de directeur du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes de l'Union des radios des États arabes, dont le siège est situé en Algérie.

La victoire du candidat algérien, représentant les établissements de la Télévision et de la Radio, ainsi que l'Entreprise de radiodiffusion et de télévision, Adel Guensous, ancien assistant du directeur général de la Télévision algérienne,



après le retrait de la candidature de la République arabe d'Égypte en faveur de l'Algérie, à la veille de la tenue de la 45e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Union,

après le retrait de la candidature de la République arabe d'Égypte en faveur de l'Algérie, à la veille de la tenue de la 45e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Union.

Cette approbation collective du candidat algérien est intervenue à l'issue des contacts intensifs menés par le directeur général de la Télévision algérienne, Mohamed Baghali, sous la supervision des autorités publiques de tutelle, avec l'ensemble de ses homologues, présidents des organismes arabes de radio et de télévision.

Elle vient confirmer une nouvelle fois le poids et la considération dont jouit l'Algérie auprès des pays frères, ainsi qu'au sein des

differentes organisations arabes et internationales.

Il est à rappeler que, grâce à cette désignation, l'Algérie a conservé pour elle-même le poste de directeur du Centre arabe d'échange, occupé auparavant également par un Algérien.

Par ailleurs, l'Algérie, représentée par les établissements de la télévision, de la radio et de la radiodiffusion-télévision, a conservé son siège au sein du Conseil exécutif de l'Union des radios des États arabes. De même, la Télévision algérienne, à travers son directeur général Mohamed Boughali, a maintenu son poste au sein du bureau exécutif chargé des affaires urgentes.

DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE À L'ÉTRANGER **LA BA ANNONCE DE NOUVELLES MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

La Banque d'Algérie (BA) a précisé, à travers deux notes transmises aux banques, les 15 et 16 décembre derniers, les modalités de règlement de la contre-valeur en dinars du droit de change pour voyage à l'étranger.

Dans une note datée du 15 décembre, signée par le directeur général de son inspection générale, la BA a rappelé aux banques l'obligation d'observer rigoureusement les dispositions de l'instruction n°05-2025 du 17 juillet 2025 relatives au droit de change pour voyage à l'étranger, notamment celles prévues à son article 10. A ce titre, les banques sont tenues de s'assurer que les capacités financières du bénéficiaire effectif lui permettent de s'acquitter, pour son propre compte ou au profit des personnes apparentées, telles que définies par l'instruction, du montant afférent à l'opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par conséquent, l'octroi du droit de change est désormais subordonné à la détention, par le

demandeur, d'un compte bancaire. Les établissements bancaires doivent, dans ce cadre, mettre en œuvre l'ensemble des mesures de vigilance prévues par les textes en vigueur, notamment celles relatives à la connaissance du client, à la vérification de l'identité et à l'évaluation de la cohérence des opérations avec le profil du titulaire. La contre-valeur en dinars du montant en devises doit être réglée exclusivement par des moyens scripturaux émis par les banques, tels que la carte CIB, le chèque bancaire ou tout autre instrument scriptural autorisé. Le paiement en espèces n'est plus admis.

Par ailleurs, les banques doivent informer les bénéficiaires ayant séjourné à l'étranger pour une durée effective inférieure à sept (07) jours, de l'obligation de restituer le montant du droit de change perçu, sous peine de perdre le bénéfice de ce droit pour une durée de cinq (05) années, sans préjudice de poursuites judiciaires. Ces dispositions visent à sécuriser les conditions d'octroi du droit de change,

garantir à son utilisation par les seuls bénéficiaires effectifs et à assurer le bon déroulement de l'opération, précisent la note, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature. Dans une seconde note datée du 16 décembre, signée par la directrice générale des changes, la BA souligne que l'encaissement de la contre-valeur en dinars du droit de change relève désormais exclusivement des banques, l'octroi de ce droit étant conditionné à la détention d'un compte bancaire.

Le règlement sera effectué directement auprès de la banque par le bénéficiaire effectif du droit de change ou par tout national résident au profit de son conjoint ou de ses ayants droit, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'instruction n°05-2025.

Les adaptations introduites visent à rationaliser les circuits de paiement de la contre-valeur en dinars et à permettre aux banques d'assurer une meilleure gestion des flux financiers liés à ce droit de change, conclut le document. **APS**